

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Mme Annick BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. LAGORCE Laurent, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BARDAUD Marie-Christine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VALADON Thierry, (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick).

Secrétaire de séance : Nicolas MARTINIE

9. Convention de mise à disposition de la salle polyvalente entre la commune de Boisseuil et l'association de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires concernant la mise en place d'ateliers « nutrition et activité physique » à destination des séniors.

Afin de poursuivre la mise en place d'actions de prévention santé à destination des séniors sur la commune de Boisseuil, l'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) souhaite proposer la mise en place d'un nouvel atelier « nutrition et activités physiques adaptées ».

L'ASEPT a ainsi sollicité la commune pour le prêt à titre gracieux de la salle polyvalente afin d'avoir un espace permettant aux participants de se déplacer et d'effectuer les mouvements nécessaires lors des exercices proposés.

L'ASEPT proposera 12 séances les mercredis de 9h à 12h aux dates suivantes : 23 septembre, 30 septembre, 7 octobre, 14 octobre, 21 octobre, 28 octobre, 4 novembre, 18 novembre, 25 novembre, 2 décembre, 9 décembre et 16 décembre.

Il est par conséquent nécessaire de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente afin de fixer les engagements de chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation de la salle polyvalente à titre gracieux avec l'ASEPT ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 18 septembre 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Pour Le 1er adjoint empêché,
La 2ème adjointe,
Annick BOURGEOIS

